

dire 10 messes privilégiées et un service un an après sa mort.

30 octobre 1727. — Claude Chermette, habitant d'Amplepuis, fils d'autre Claude Chermette et d'Anne Crozier faisant contrat de mariage avec Andrée, fille d'André Junet, habitant de la même paroisse et de Marguerite Bissuel, lesdits futurs époux promettent se prendre l'un et l'autre en vray et loyal mariage, et pour cet effet se représenter à l'église à la première réquisition de l'un d'eux pour y recevoir la bénédiction nuptiale à la manière ordinaire. Le père du futur époux donne à celui-ci acceptant et très humblement remerciant la moitié de tous ses biens, plus l'autre moitié, s'il meurt sans en avoir disposé, à la charge de payer ses dettes et légats, savoir à Philiberte, sa fille, la somme de 250 livres, un habit ou pour sa valeur 15 livres, une demy-armoire bois noyer fermant à clef, un lit de droguet de païs, une couverture bureau de païs, 6 draps toile de ménage, une coistre et chevet de basle, 4 nappes toile virée, 6 serviettes, un bichet froment... Les père et mère dudit futur époux veulent, qu'après leur décès, il soit tenu de les faire ensepulturer, selon leur condition, et de faire dire, pour chacun d'eux, 10 messes basses, pour le repos de leurs âmes.

13 mai 1728. — Simon Dubost, habitant de la paroisse d'Amplepuis et Jeanne Bourbon, sa femme mariant leur fille Catherine avec Guillaume, fils de Jean Burnichon, habitant de la même paroisse et de Marie Libéra lui constituent, entre autres choses un habit nuptial de sarges de Londres.

24 avril 1734. — Messire Pierre de Conte, curé d'Amplepuis, après avoir administré les sacrements à Benoïste Fillon, femme de Jean Janin, laboureur, habitant au quartier de Mioland, où elle est détenue malade, reçoit son testament, en l'absence d'aucuns notaires sur les lieux.